



Centre Commercial Côté Seine

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MALLS

Les malls et allées du Centre doivent être considérés comme des espaces piétonniers : ils sont donc soumis aux réglementations et usages en vigueur pour ces derniers, que ce soit en matière d'hygiène (pieds sur les bancs, crachats du haut des balcons, papiers disséminés, etc...), de sécurité, de tenue et de comportement. Les visiteurs du Centre ne devront en aucun cas être à l'origine de nuisances (bruits, odeurs, comportement excessif ou violent, etc...) susceptibles de gêner les autres usagers ou de perturber l'exploitation du Centre.

Les concepts fleuris et autres décorations aménagés, ainsi que les allées du Centre sont exclusivement destinés à l'agrément des clients de Côté Seine. Toute détérioration sera sanctionnée.

Il est strictement interdit d'y circuler à bicyclette, patins à roulettes, skate-board, engins à moteur, etc... Seuls les véhicules pour handicapés sont autorisés.

SECURITE

Le Centre dispose d'un Service de Sécurité en activité 24 heures sur 24. Les Agents de Sécurité qui le composent sont avant tout des hommes formés pour prévenir et enrayer les feux et les débuts d'incendie. La Sécurité des personnes et des biens est leur tâche quotidienne.

L'utilisation des escalators pour le transfert des caddies, des poussettes et des landaus est proscrite. Des motifs de sécurité interdisent aux enfants de jouer dans les escalators, travelators et ascenseurs. La Direction du Centre ne peut être tenue pour responsable pour tout accident qui résulterait d'une faute, imprudence ou négligence des usagers du Centre.

Les attroupements statiques susceptibles de diminuer les unités de passage sont à éviter. En cas de vol ou de perte de marchandises, la Direction du Centre ne pourra être tenue pour responsable.

CIGARETTE

Conformément à la Loi Evin N°91-32 du 10 janvier 1991 et au Décret N°92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans les allées du Centre.

CHIENS ET AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit d'amener ou de laisser pénétrer dans l'enceinte du centre commercial des chiens ou autres animaux ; seuls les chiens pour handicapés sont autorisés.

ENQUETES – PHOTOS - TRACTS

Le Centre Commercial Côté Seine étant un lieu privé recevant du public, les enquêtes, les photos, les prises de son, les distributions de tout document et les manifestations à caractère politique ou religieux sont interdits, sauf autorisation expresse de la Direction du Centre. Tout contrevenant se verra aussitôt refoulé. L'affichage sauvage est formellement interdit.

COLPORTAGE ET MENDICITE

Les colporteurs, vendeurs à la sauvette, mendiants et clochards ne sont pas tolérés dans le Centre. L'accès au Centre pourra être refusé par la Direction du Centre, par son propriétaire ou par ses exploitants. Un Agent de Sécurité aura tout pouvoir pour évacuer les personnes en état d'ébriété, causant des troubles ou proférant des menaces à l'égard d'un tiers.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules est strictement interdit sur les voies pompiers et les aires de livraison.